

## CHARTRE DE BONNE CONDUITE SUR LES RESEAUX SOCIAUX DE LA VILLE DE SAINT-MARCELLIN Avril 2024

Les réseaux sociaux de la ville de Saint-Marcellin sont des espaces d'échange d'idées et d'opinions qui s'inscrivent dans un esprit d'ouverture et de respect mutuel. Le but de ces réseaux sociaux est de dialoguer, informer, échanger sur la vie de la ville, ses grands projets et ses événements. Ces espaces sont ouverts à tous. Tous les membres sont invités à participer, à condition de respecter les règles élémentaires de bonne conduite définies dans cette charte.

L'utilisateur, par le fait « d'aimer » ou de « suivre » les réseaux sociaux, accepte pleinement et sans aucune réserve la présente charte d'utilisation, et s'engage, lors de chacune de ses visites sur ces médias sociaux, à la respecter.

### 1. LES RÉSEAUX SOCIAUX DE LA VILLE DE SAINT-MARCELLIN

- Page Facebook ville : [https://www.facebook.com/SaintMarcellinOfficiel?locale=fr\\_FR](https://www.facebook.com/SaintMarcellinOfficiel?locale=fr_FR)
- Page Facebook Diapason : [https://www.facebook.com/CultureDiap?locale=fr\\_FR](https://www.facebook.com/CultureDiap?locale=fr_FR)
- Groupe Facebook La Fabrik :  
[https://www.facebook.com/groups/947406442112809?locale=fr\\_FR](https://www.facebook.com/groups/947406442112809?locale=fr_FR)
- Groupe Facebook 1/3 lieu numérique :  
[https://www.facebook.com/groups/305478440633439?locale=fr\\_FR](https://www.facebook.com/groups/305478440633439?locale=fr_FR)
- Groupe Facebook P'tits loups  
[https://www.facebook.com/groups/437522003386499?locale=fr\\_FR](https://www.facebook.com/groups/437522003386499?locale=fr_FR)
- Groupe Facebook Grands loups :  
[https://www.facebook.com/groups/210473789755363?locale=fr\\_FR](https://www.facebook.com/groups/210473789755363?locale=fr_FR)
- Groupe Facebook Activ'jeunes  
[https://www.facebook.com/groups/256224544945958/?hoisted\\_section\\_header\\_type=recently\\_seen&multi\\_permalinks=1301446637090405&locale=fr\\_FR](https://www.facebook.com/groups/256224544945958/?hoisted_section_header_type=recently_seen&multi_permalinks=1301446637090405&locale=fr_FR)
- Instagram : <https://www.instagram.com/ville2saintmarcellin/>
- Youtube : [https://www.youtube.com/channel/UCaSFRYti6rAjV5Vmzjaib\\_A](https://www.youtube.com/channel/UCaSFRYti6rAjV5Vmzjaib_A)
- LinkedIn ville de Saint-Marcellin :  
<https://www.linkedin.com/company/6853207/admin/feed/posts/>
- LinkedIn campus connecté de Saint-Marcellin <https://www.linkedin.com/company/campus-connecte-de-saint-marcellin/>

*La présente charte s'applique à ces réseaux sociaux, ainsi qu'à ceux où la ville s'inscrirait dans le futur.*

### 2. DROITS ET OBLIGATIONS DES UTILISATEURS

Chaque personne est invitée à participer, à condition que le commentaire soit conforme à la loi française, ainsi qu'à certaines règles élémentaires de bonne conduite, de respect et de courtoisie.

*À ce titre, sont notamment interdits :*

- tout message à caractère violent, diffamatoire, injurieux ;
- les attaques ou insinuations fondées sur les races, les croyances, les origines ethniques, le sexe ou l'orientation sexuelle ;
- les insultes ou attaques envers les agents de la mairie, les élus ou les membres des réseaux sociaux
- l'incitation à toute action illicite ;

- les publicités commerciales, les petites annonces ou les messages contenant des coordonnées personnelles ;
- les contenus à caractère partisan ;
- les messages visant à discréditer les autres commentaires et publications dans un but non-constructif ;
- les messages obscènes, pornographiques ou relevant du harcèlement.

Afin de rendre ces espaces d'expression les plus agréables et constructifs pour toutes et tous :

- exprimez-vous poliment, dans un langage clair et compréhensible par le plus grand nombre ;
- n'abusez pas des abréviations, du langage SMS et des majuscules car TROP DE MAJUSCULES DONNENT LE SENTIMENT QUE VOUS CRIEZ ;
- citez vos sources et vérifiez les informations que vous relayez pour ne pas participer à la propagation de rumeurs.

Un utilisateur peut ne pas être d'accord avec une publication, il est en droit d'expliquer ce qui motive son commentaire ; sans se montrer irrespectueux ou agressif.

### **3 - MODÉRATION**

Le service communication de la ville et les administrateurs des pages et des groupes assurent l'animation des réseaux sociaux. Compte tenu des règles énoncées ci-dessus, ils se réservent le droit de masquer ou de supprimer des commentaires a posteriori s'ils ne respectent pas cette charte, sans en informer l'auteur au préalable.

La publication de messages identiques ou similaires est assimilée à du spam. Ces messages seront systématiquement supprimés. Avant de poster un commentaire, merci de vérifier qu'il est en lien direct avec le sujet de la publication. Les commentaires hors-sujets seront supprimés.

Tout propos/commentaire diffamatoire envers les services municipaux, ses agents ou les élus pourra entraîner un dépôt de plainte.

Le service communication et les administrateurs des pages et groupes se réservent également la possibilité, en dernier recours, de bannir de la page tout utilisateur qui violerait ces règles et qui n'interviendrait sur la page que pour perturber l'action d'information de la municipalité. Ce bannissement revêt un caractère définitif.

Le service communication et les administrateurs des pages et groupes ne sont par ailleurs pas tenus de répondre à toutes les questions posées sur les réseaux sociaux de la ville.

En respectant ces quelques règles et conditions, vous contribuez au rayonnement de Saint-Marcellin et de ses habitants.

**Ces pages sont aussi les vôtres, ne l'oubliez pas.**